

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 mai 2024 à 20h00, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

Nombre de membres

- En exercice : 16
 - Présents : 15
 - Votants : 15
- Date de la convocation : 02/05/2024
Date d'affichage : 02/05/2024

Présents :

Mesdames : Jacqueline TARDIVEL, Aurélie POIRIER, Nathalie FUSELLIER, Floriane DUPUY-REDCENT, Sandra RIQUIN, Béatrice CANONNE

Messieurs : Thierry PAPOT, Manuel DA SILVA, Thierry GROSBOIS, Etienne MOREAU, Patrice NEAU, Jacky PASQUIER, Christian PACORY, Florent POIRIER, Robert PLU

Absents excusés : Madame Elodie MARCHAND

ORDRE DU JOUR

Madame Floriane DUPUY-REDCENT est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 03 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter un point n°7 à l'ordre du jour de la séance.

- ↳ 7. Convention transfert Maîtrise d'ouvrage Voie Verte.
Point accepter par l'ensemble du Conseil municipal.

↳ PRESENTATION DE LA RÉGIE EAUX SAUMUR VAL DE LOIRE EN PRESENCE DE M. Frédéric BARDOU - Directeur de la Régie - M. Nicolas LEPROUX - Chef de Secteur Production et M. Jérôme HARRAULT - Vice-Président

La Régie Eaux Saumur Val de Loire c'est 5 788 abonnés sur le territoire (données arrêtées à février 2024), 13 stations d'épuration et 2 stations supérieures à 2 000 EH (Equivalent Habitant).

Total d'eau produite : 1 284 157 m³ - Volume facturé : 1 260 707 m³ -

Le parc de stations est vieillissant. On constate quelques problèmes de capacité hydraulique dépassée, pouvant entraîner des limitations de l'urbanisme, des problèmes réglementaires et de qualités d'eau.

En ce qui concerne la commune de Vernantes, l'agglomération met tous les moyens possibles pour améliorer la qualité de l'eau. Etant précisé que même si l'ARS considère l'eau distribuée consommable, il s'agit d'un sujet majeur pour la régie qui y travaille minutieusement pour améliorer la qualité de l'eau des Vernantais.

La plupart des compteurs d'eau ont été remplacés et équipés de module communiquant. Ces compteurs permettent aux abonnés de consulter leur consommation d'eau en temps réel, d'accéder à leur facture également en temps réel, et d'accéder à leur dossier abonné. Une alerte est également établie lors de consommation anormale.

Concernant les poteaux d'incendie, ces derniers sont utilisés avec ou sans autorisation - par des entreprises de curage voire de travaux publics - mais également par certains services techniques.

Ces prélèvements d'eau - difficilement estimables - posent un certain nombre de problèmes : l'ouverture et la fermeture brutale des poteaux, le risque de fuites, le retour d'eau et les prélèvements d'eaux sauvages. L'installation de borne MONECA est une solution. Une borne de puisage monétique a été installée à Vernantes fin d'année 2023. Cette borne est réglementée. Les usagers règlent l'eau - Tarif de 2.21 €/m³ appliqué. Sanction en cas de fraude sur poteau d'incendie : 420 € HT.

La Régie Eaux Saumur Val de Loire sensibilise les écoles aux économies d'eau. Des interventions assurées par Kyrielle au sein de la circonscription sont prévues. Les écoles intéressées peuvent donc se faire connaître auprès de la Régie et de la circonscription académique afin de pouvoir bénéficier de cette prestation.

La Régie des Eaux Saumur Val de Loire réfléchit également à une distribution de kits mousseurs aux abonnés (comprenant deux mousseurs de robinet) - Cette distribution sera limitée - Le coût : 2.34 € par mousseur est prise en charge par la Régie .

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

1 -

ENTREPRISE	Répar-stores
DESIGNATION	Portail Gendarmerie de Vernantes
PRIX HT	640.53 €
PRIX TTC	704.58 €

2 -

ENTREPRISE	Le Moulin du Pin
DESIGNATION	Contrat de traçage des terrains de football
PRIX HT	1 250.00 €
PRIX TTC	1 500.00 €

3 -

ENTREPRISE	Le Moulin du Pin
DESIGNATION	Contrat forfaitaire Espaces Verts Année 2023 pour le Stade de Foot
PRIX HT	422.00 €
PRIX TTC	506.40 €

4 -

ENTREPRISE	HORTILOIRE DISTRIBUTION
DESIGNATION	Peinture natural Stade de Foot
PRIX HT	399.76 €
PRIX TTC	479.71 €

5 -

ENTREPRISE	SARL R4S
DESIGNATION	Installation d'une pompe à chaleur logement au premier étage de l'ancienne poste
PRIX HT	14 816.81 €
PRIX TTC	15 631.73 €

6 -

ENTREPRISE	SOLUTIV' EMPLOI
DESIGNATION	Arrachage de plantes aquatiques au lavoir du Moulin
PRIX HT	
PRIX TTC	1 065.00 €

7 -

ENTREPRISE	Didier MEME
DESIGNATION	Menuisier (Porte d'entrée à l'arrière)
PRIX HT	1 435.60 €
PRIX TTC	1 722.72 €

8 -

ENTREPRISE	Thermique de l'ouest
DESIGNATION	Logement Gendarmerie : Remplacement du circulateur + sondes + disconnecteur
PRIX HT	826.00 €
PRIX TTC	909.34 €

9 -

ENTREPRISE	CAD SARL
DESIGNATION	Feu d'artifice Fête des Vernantais
PRIX HT	
PRIX TTC	3 000.00 €

10 -

ENTREPRISE	ANIM'MANIAC DJ
DESIGNATION	Animation Bal Fête des Vernantais
PRIX HT	
PRIX TTC	1 700.00 €

11 -

ENTREPRISE	SOLUTIV EMPLOI
DESIGNATION	Désherbage manuel cimetière communal
PRIX HT	
PRIX TTC	831.00 €

12 -

ENTREPRISE	ESNAULT
DESIGNATION	Contrat annuel de mai 2024 à octobre 2024 Lavoir - Mairie - Église - Route de Saumur - Devant le Pelican - Square de l'Épinay -
PRIX HT	3 186.00 €
PRIX TTC	3 686.30 €

13 -

ENTREPRISE	Burolike
DESIGNATION	Fournitures
PRIX HT	530.71 €
PRIX TTC	636.85 €

14 -

ENTREPRISE	DELBAR
DESIGNATION	Protection solaire - Restaurant scolaire
PRIX HT	1 657.00 €
PRIX TTC	1 988.40 €

Commentaires :

↳ **Point 2** : Monsieur Jacky PASQUIER trouve le montant du traçage élevé par rapport au temps passé, et la qualité du travail fourni sachant qu'il s'agit que de main d'œuvre (sans matériel ni peinture). Etant précisé que cela représente 28 traçages environ à l'année pour 2 heures de temps passé pour chaque intervention.

Monsieur le Maire précise que cela représente un coût de 27 euros de l'heure.

↳ **Point 5** : Monsieur Florent POIRIER s'interroge sur le montant de la délégation notamment pour la validation du devis de la pompe à chaleur. Après recherche, Monsieur le Maire répond que lors de la session ordinaire du 03/06/2020 à 20h30 dans la DEL N°03-06/2020-01 (Délégation d'attribution du conseil municipal du Maire) il avait été voté notamment en point 3 que le Conseil Municipal approuvait à la majorité « la délégation au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

↳ **Point 7** : Madame Sandra RIQUIN demande des précisions par rapport à la porte. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit de la porte d'entrée située à l'arrière de l'ancienne poste.

↳ **Point 13** : Madame Sandra RIQUIN demande des précisions par rapport aux fournitures commandées.

Monsieur le Maire lui précise qu'il s'agit des fournitures nécessaires pour l'intervention de l'archiviste actuellement en fonction (depuis le 29 avril 2024).

DEL N° 15-05/2024-01 - Participation aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Privée

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le mode de calcul des prix de revient d'un élève de l'école publique en maternelle et en primaire.

Ceux-ci s'établissent comme suit :

	Ecole maternelle		Ecole primaire	
Personnel communal		48 418 €		26 761 €
Dépenses de Fonctionnement		6 746 €		13 529 €
TOTAL		55 164 €		40 290 €
Fournitures scolaires	45 € x 36 élèves	1 620 €	45 € x 55 élèves	2 475 €
Coût d'un élève	55 164 € /36 élèves	1 532 €	40 290/55 élèves	733 €

Synthèse école privée	
1 532 € (55 164/36) + 45 (Fournitures scolaires) x 24 élèves Vernantais de l'école maternelle privée	37 848 €
733 € (40 290/55) + 45 x 38 élèves Vernantais de l'école primaire privée	29 564 €
Soit un total de 67 412 € pour 2023 contre 62 715 en 2022	

Madame Sandra RIQUIN demande que le document de présentation soit transmis en annexe du compte-rendu de Conseil Municipal.

Monsieur Patrice NEAU souhaiterait que cette présentation puisse se faire au moment du vote du budget.

DEL N° 15-05/2024-02 - Tarif d'un repas au Restaurant Scolaire pour la rentrée 2024-2025

Monsieur Christian PACORY expose au Conseil Municipal le compte rendu de la commission scolaire qui s'est réunie afin d'étudier le tarif de restauration scolaire qui pourrait être appliqué à la rentrée de septembre 2024.

Les charges 2023 s'élèvent à 193 434 € contre 189 344 € en 2022, soit une augmentation de 4 090 € (soit +2.16%).

A noter une légère baisse des charges en personnel (- 3.7%) avec des heures supplémentaires et de remplacement quasi nul. Monsieur Christian PACORY rappelle qu'il avait été demandé aux agents chargés du restaurant scolaire de ne plus faire d'heures supplémentaires, et de respecter les horaires de travail des agents à remplacer. Etant précisé que s'il y a besoin de faire des heures supplémentaires, celles-ci doivent être soumises en amont à l'approbation du supérieur hiérarchique en charge du Restaurant Scolaire.

19 561 repas ont été servis en 2023 contre 18 098 en 2022.

Le coût de revient d'un repas est de 9.89 €. Une attention toute particulière du cuisinier qui étudie les prix des groupements d'achats pour servir aux enfants de la qualité à des prix raisonnables. A préciser que les enfants apprécient toujours autant les repas concoctés par le cuisinier (peu de restes et nombre de repas servis en augmentation).

Points forts à retenir cette année :

- Coût de l'alimentation : 44 280 €
- Charges de personnel : 109 458 €
- Légère baisse des charges en personnel (-3.7%)
- + 10.8% des charges à caractère général (83976 en 2023 pour 75 777 euros en 2022)

- Hausse du nombre de repas servis : + 1 463 repas servis en 2023
- Pointage des enfants déjeunant au restaurant scolaire amélioré par la tablette. Ce qui entraîne un gain de 2h/semaine de pointage.
- Baisse du nombre d'impayés à la suite des relances assidues faites auprès des familles par l'agent comptable et le responsable hiérarchique du restaurant scolaire.

Après réflexion et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité de porter le prix du repas enfant à 3.60 € et 7.20€ le repas adulte à compter du 1^{er} septembre 2024.

DEL N° 15-05/2024-03 - Participation financière Familles Rurales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de délibérer sur l'attribution de la participation financière de la commune de Vernantes prévu au budget pour Familles Rurales qui gère le périscolaire.

Cette participation s'élève à 9 136.51 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser la somme de 9 136.51 euros à Famille Rurales.

DEL N° 15-05/2024-04 - Acquisitions parcelles ZH 130 et ZH 136

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la vente de ces terrains, le bornage avait été fait, mais que les actes notariés n'avaient pas été finalisés.

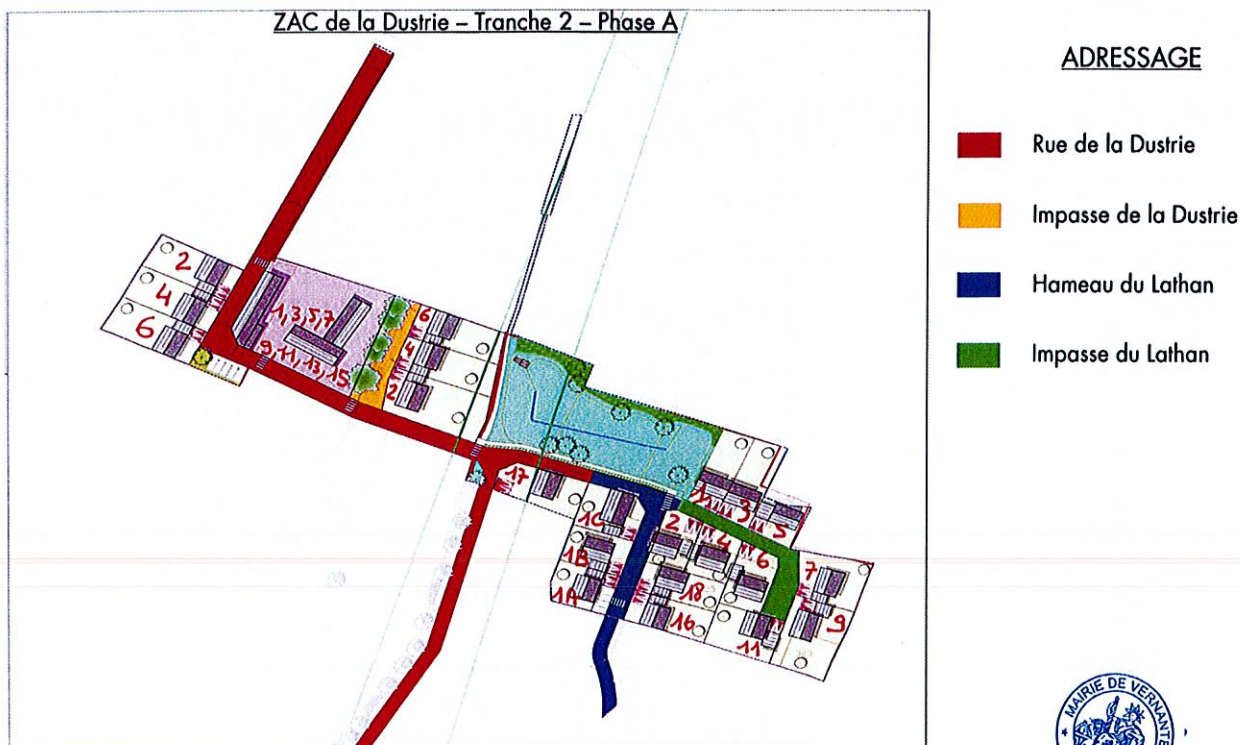
Aujourd'hui, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de délibérer pour dire que concernant ce dossier déposé chez Maître DEQUIDT relatif à la vente des parcelles ZH 130 et ZH 136, la commune rachètera ces parcelles pour 1€ symbolique et prendra en charge le coût des actes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité de racheter pour un 1 € symbolique les parcelles ZH 130 et ZH 136 et de prendre en charge le coût de ces actes notariés.

DEL N° 15-05/2024-05 - Modification de l'adressage de la Dustrie

Suite à la présentation de la tranche 2 - Phase A - de la Dustrie lors du conseil municipal du 3 avril 2024, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal de la nécessité de délibérer l'adressage et la numérotation pour permettre le passage de la Fibre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adressage et la numérotation de la Dustrie tel que présenté ci-dessous :



DEL N° 15-05/2024-06 - Convention Portage Foncier

Suite à la présentation du portage foncier par Madame Lucile CHENE du Département du Maine-et-Loire et Madame Magalie DÉCLE d'Alter, en mars dernier, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir rencontré le propriétaire de la supérette de Vernantes avec sa fille.

Le propriétaire a fait savoir qu'il est vendeur de l'ensemble du bâtiment.

De ce fait, Madame Tardivel a visité les lieux avec une personne de chez Alter afin de faire un état de la situation (vétusté, potentiel).

A l'issue de ces rencontres, Monsieur le Maire explique la nécessité de signer la convention opérationnelle du portage foncier afin d'activer la possibilité d'étudier le fait de faire quelque chose pour ce bâtiment aujourd'hui très dégradé.

Cette signature permettra une étude complète et concrète de faisabilité de projets pour l'avenir de ce complexe immobilier.

En parallèle, une étude sera réalisée par ALTER sur la viabilité ou non d'une supérette à Vernantes.

Monsieur informe également le Conseil Municipal que Grégory PIERRE, Elu de la Ville de Saumur - Vice-Président en charge du Commerce, artisanat et tertiaire, pépinières d'entreprises viendra prochainement en mairie pour étudier la redynamisation de la commune en termes de commerces.

Monsieur le Maire rappelle que la signature de cette convention de veille foncière permet une étude de la faisabilité économique du bâtiment sans obligation pour la commune de le racheter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à la majorité (avec une abstention) de signer la convention de veille foncière.

DEL N° 15-05/2024-07 - Convention transfert Maîtrise Ouvrage Voie Verte

Suite à une réunion qui s'est tenue le 16 février dernier sur le projet d'aménagement de la voie verte Saumur - Vivy - Longué-Jumelles - Blou - Saint-Philbert-du-Peuple-Vernantes, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un bureau d'étude a été missionné. Le bureau d'étude retenu est OSMOSE pour un montant TTC de 15 000 euros. La répartition pour chaque commune sera calculée en fonction du nombre d'habitants. Ainsi pour Vernantes elle sera d'un montant de 747 euros.

En mars dernier, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avait autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire à verser un montant de 747 euros pour missionner le bureau d'étude OSMOSE. Sachant que l'agglomération de Saumur prendra en charge le coût des travaux - sans oublier les subventions européennes qui seront perçues - ainsi qu'une subvention de 40% du département.

Or aujourd'hui, il a été rajouté à cette mission le coût horaire de l'agent pilote qui est donc évalué à 30 euros par heure pour 15 heures par mois soit un total de 450 euros/mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative au lancement d'une étude de faisabilité pour l'aménagement d'une voie verte reliant les communes de Longué-Jumelles, Blou, Vivy, Vernantes, Saint-Philbert-du-Peuple et Saumur.

Informations :

■ Le logiciel du cimetière « GESCIME » est opérationnel.

Vous pouvez le consulter pour le moment en ligne en allant sur google : taper « Gescime Vernantes »

(<https://cimetiere.gescime.com/PlansCimetieres/vernantes-cimetiere-49393>).

Le lien sera actif dans les semaines à venir sur le site de Vernantes.

■ Projet professionnel de l'agent du Restaurant Scolaire qui avait la charge du pointage des élèves.

Monsieur Christian PACORY explique avoir reçu en présence de Monsieur le Maire cet agent.

En effet, depuis la mise en place de la tablette qui permet à cet agent de pointer quotidiennement les élèves déjeunant au restaurant scolaire, nous avons un gain de temps de travail de 2heures/semaine. Cette tablette permettant également la transmission directe au service comptabilité pour facturation.

Face à ce gain de temps de travail, l'agent est donc redevable de 2 heures / semaine.

Depuis février 2024 et jusqu'à la fin de l'année scolaire cela représente 36 heures de travail à utiliser pour un projet destiné aux jeunes de la commune.

Trois projets possibles :

↳ Soutien à la mission locale

↳ Participation aux rencontres « Instant Enfants/Parents »

↳ Aide au développement du Projet « Local Jeunes »

Après exposé, les Elus s'orienteraient plutôt vers l'aide à la mission locale. Ils souhaitent cependant et avant de se prononcer définitivement que ces projets leur soient proposés par l'intéressée lors du prochain conseil municipal.

■ Inaugurations :

- ↳ le 08/06/2024 à 11 heures « Les petites maisons des Frères Champneuf »
- ↳ le 15/06/2024 à 11 heures « Le City Stade »

■ Permanences électorales :

- Grille de présences à la tenue du bureau de vote pour les élections européennes du 09 juin 2024

↳ Etant précisé que le scrutin sera ouvert de **8h00 à 18h00** (à l'exception de la ville d'Angers où il sera ouvert de 8h00 à 19h00)

HORAIRES	
<u>8H00 - 10H00</u>	Robert Plu Jacky Pasquier Aurélie Poirier
<u>10h00 - 12h00</u>	Manuel DA SILVA Patrice NEAU Thierry GROSBOIS
<u>12H00-14H00</u>	Thierry PAPOT Florent POIRIER Floriane DUPUY REDCENT
<u>14H00-1600</u>	Béatrice CANONNE Nathalie FUSELLIER Elodie Marchand
<u>16H00-18H00</u>	Etienne MOREAU Jacqueline TARDIVEL Christian PACORY

■ Cinéma de plein air : Le 27 août 2024 - Séance payante

■ Prochain conseil municipal :

Le prochain conseil municipal aura lieu **le MERCREDI 05 JUIN 2024 20 heures** avec deux interventions :

↳ 20h00 - Sophie Nunes de Morais

↳ 20h30 - Grégory Pierre - Elu de la Ville de Saumur - Vice-Président en charge du Commerce, artisanat et tertiaire, pépinières d'entreprises et Président de la Commission d'appel d'offres et Christophe LE LOUARN, Manager de centre-ville

↳ 21h30 Conseil Municipal

En l'absence d'information et question, la séance est levée à 23H45.

Le secrétaire de séance,

Floriane DUPUY-REDCENT

Le Maire,

Thierry PAPOT

